

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

## AVIS PUBLIC

Est par les présente donné par la soussignée, Frédérique Frappier, directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim de la susdite municipalité,

**QUE** lors de la séance ordinaire du vendredi, 10 janvier 2014, le conseil municipal de Saint-Eugène-d'Argentenay a adopté le règlement numéro 155-2013 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay :

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Voici un bref résumé de ce projet de règlement :

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay, ce 13<sup>ième</sup> jour de janvier 2014.

Frédérique Frappier  
Directrice générale / secrétaire-trésorière  
Par intérim

---

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Frédérique Frappier, directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim, résidant au 728, rue de la Croix, St-Eugène-d'Argentenay, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 13<sup>ième</sup> jour de janvier 2014.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13<sup>ième</sup> jour de janvier 2014.

Frédérique Frappier  
Directrice générale / secrétaire-trésorière  
par intérim

---

---